

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 26

#### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

En application de l'Ordonnance n° 2021-1310 et du Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de Soullans dûment convoqué le 24 novembre 2022, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Étaient présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. - M. LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mmes ROUSSET C. - VILLERET L.

Étaient absents : M. BERTHOMÉ F. - Mme PAILLER - M. TESSIER P. - Mme MOUSSEAU D. - Mme RAYMOND G.

Désignation du secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) créée par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Fanny JOLLY a été élue secrétaire de.

N°	Intitulé de la délibération	Approuvée
2022-77	Nomination du coordonnateur communal de recensement de la population	Oui à l'unanimité
2022-78	Création d'emplois d'agents recenseurs et modalités de rémunération	Oui à l'unanimité
2022-79	Création d'un poste permanent au grade d'adjoint administratif territorial	Oui à l'unanimité
2022-80	Maison médicale : gel des loyers 2023	Oui à l'unanimité
2022-81	Modalité de l'avantage en nature repas au personnel communal	Oui à l'unanimité
2022-82	5 <sup>ème</sup> saison culturelle hivernale des 5 communes du territoire Océan-Marais de Monts : renouvellement de la convention d'objectifs	Oui à l'unanimité

N°	Intitulé de la délibération	Approuvée
2022-83	5 <sup>ème</sup> saison culturelle hivernale des 5 communes du territoire Océan-Marais de Monts : convention de billetterie	Oui à l'unanimité
2022-84	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023	Oui à l'unanimité
2022-85	Tarifs municipaux – Année 2023	Oui à l'unanimité
2022-86	Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	Oui à l'unanimité

Le Maire  
Jean-Michel ROUILLÉ

